

Charte FabLab (Atelier de fabrication numérique) Campus Le Havre

ésadhar

**École Supérieure d'Art et Design
Le Havre-Rouen**

1. Mission

Le FabLab de l'ésadhar est un espace collaboratif dédié à l'expérimentation, la recherche et la production. Il permet de concevoir, prototyper et réaliser des projets dans un cadre d'apprentissage partagé.

2. Valeurs et esprit du lieu

- **Partage** : les connaissances, techniques et bonnes pratiques circulent entre toutes les personnes utilisatrices.
- **Autonomie** : chacun·e apprend à être responsable dans l'usage des machines et du matériel.
- **Respect** : des espaces, des outils, des personnes et des projets.
- **Sécurité** : priorité absolue dans toutes les manipulations.
- **Écoresponsabilité** : engagement envers des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

3. Règles générales

- L'accès est réservé aux membres de la communauté éсадхар (étudiant·es et personnel).
- Toute utilisation des machines doit être validée par le ou la responsable du FabLab.
- Il est interdit de manger dans l'atelier.

4. Utilisation des machines

- Une formation est obligatoire avant toute utilisation des machines (CNC, imprimantes 3D, découpe laser, etc.).
- Chaque utilisateur·rice doit nettoyer et remettre en ordre l'espace après usage.
- Toute panne ou incident doit être signalé immédiatement à la personne en charge de l'atelier.
- Les consommables peuvent être à la charge des usager·ères selon l'ampleur du projet.

5. Sécurité

- Le port des équipements de protection est obligatoire selon les machines utilisées.
- Il est interdit d'utiliser des machines à risque en étant seul·e dans le FabLab.
- Le respect des consignes affichées près de chaque poste est impératif.

6. Horaires

Lundi : 9h-13h / 14h-18h

Mardi : 9h-13h / 14h-18h

Mercredi : 9h-13h

Jeudi : 9h-13h / 14h-18h

Vendredi : 9h-13h / 14h-18h

Contact : fablab.lh@esadhar.fr

Charte informatique Étudiant·es

ésadhar
École Supérieure d'Art et Design
Le Havre-Rouen

1- Introduction et objectifs	3
2- Champ d'application.....	3
3- Sécurité informatique	3
3.1 - Principes.....	3
4- Utilisation des équipements et des logiciels	4
4.1 - Wifi	4
4.2 - Compte utilisateur	4
4.3 - Postes informatiques	4
4.4 - Serveurs et stockage de fichier.....	5
4.5 - Copieurs multifonctions.....	5
4.6 - Carte multiservice	5
4.7 - Messagerie ésadhar.....	5
5- Utilisation d'Internet et des réseaux sociaux	6
6- Protection des données.....	6
7- Sanctions en cas de non-respect.....	6
8- Rappel des lois	7
9- Validation et signature.....	7

1- Introduction et objectifs

La présente charte, conjointement avec le règlement intérieur de l'ésadhar, constitue un guide de conduite. Son but est de définir les règles d'accès et d'utilisation des ressources informatiques de l'établissement. Elle rappelle aux utilisateurs les droits et les responsabilités qui leur sont attribués lors de l'utilisation du système d'information.

La charte établit des directives visant à garantir la sécurité et la performance du système d'information de l'établissement, à préserver la confidentialité des données conformément à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux droits et libertés des utilisateurs, et à définir leurs responsabilités en conformité avec la législation afin de promouvoir un usage approprié des ressources informatiques.

Cette charte a été approuvée et adoptée par le conseil d'administration le 26/03/2024.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le responsable informatique à l'adresse suivante : informatique@esadhar.fr

2- Champ d'application

Le champ d'application de cette charte vise toutes les ressources informatiques mise à disposition par l'ésadhar.

Elle s'applique à l'ensemble des étudiant·es.

3- Sécurité informatique

3.1 - Principes

L'ésadhar héberge les données des étudiant·es pendant toute la durée de leurs cursus.

La sécurité de l'information est définie par trois principaux aspects :

- La disponibilité, garantissant que l'information est accessible lorsque nécessaire ;
- L'intégrité, assurant que l'information est précise, complète et préservée sans altération ;
- La confidentialité, limitant l'accès à l'information uniquement aux individus autorisés.

Le service informatique a pour mission de sécuriser l'ensemble des ressources contre les pannes, les erreurs et les actes malveillants. De plus, elle vise à protéger les intérêts économiques de l'école en s'assurant que ses moyens servent efficacement les étudiant·es, en définissant et prévenant les abus potentiels.

4- Utilisation des équipements et des logiciels

L'ésadhar met à disposition de ses étudiant·es du matériel informatique ainsi que l'accès à certains services.

Chaque étudiant s'engage à :

- Prendre soin du matériel mis à sa disposition.
- Ne pas faire de copies illégales des logiciels acquis par l'établissement.

4.1 - Wifi

L'utilisation du réseau wifi « ESADHaR – ETUDIANTS » depuis un équipement personnel est autorisée pour les étudiants dans un intérêt pédagogique. L'utilisation des prises Ethernet/RJ45 est strictement interdite.

4.2 -Compte utilisateur

Chaque étudiant·e dispose d'un compte utilisateur nominatif. Celui-ci permet d'accéder à plusieurs ressources par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe.

Le mot de passe doit être robuste, comprenant au moins 12 caractères, avec au minimum une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial. Il est préférable qu'il soit simple à mémoriser pour l'utilisateur tout en étant complexe à deviner. Ce mot de passe est strictement confidentiel et ne doit en aucun cas être divulgué à des tiers.

Chaque étudiant·e est responsable de la gestion de ses propres comptes et mots de passe, ainsi que de l'utilisation qui en est faite. Il est interdit de partager l'accès aux ressources avec des personnes non autorisées.

Il est impératif que l'étudiant·e veille à ce que personne d'autre ne puisse se connecter avec ses identifiants. Il est recommandé d'éteindre le poste informatique à la fin de la journée de travail.

En cas de tentative de violation de ses comptes personnels, l'étudiant s'engage à signaler immédiatement l'incident.

4.3 -Postes informatiques

Les postes informatiques mis à disposition dans les différents espaces pédagogiques des deux campus sont soumis exclusivement à la configuration par le service informatique. Chaque étudiant·e s'engage à ne pas modifier la configuration du matériel ou d'installer de nouveaux logiciels sans l'accord préalable des personnes habilitées.

L'accès aux postes informatiques est soumis à l'utilisation du compte utilisateur nominatif de l'étudiant, il est donc important de se déconnecter ou de verrouiller sa session lorsque l'on quitte un poste. Il est interdit d'utiliser la session d'un tiers, même temporairement.

L'utilisation de supports de stockage amovibles tels que les clés USB ou les disques durs comporte des risques significatifs en matière de sécurité, notamment en termes de contamination par des logiciels malveillants (virus) ou de perte de données. Leur utilisation doit donc être exercée avec une extrême prudence et vigilance.

4.4 - Serveurs et stockage de fichier

Chaque étudiant se voit allouer 1 To de stockage sur la plateforme en cloud de l'école par l'intermédiaire de son compte utilisateur.

L'étudiant-e s'engage à ne pas stocker de documents illicites et pouvant constituer une infraction pénale.

4.5 - Copieurs multifonctions

Un copieur multifonction situé en atelier multimédia pour le campus de Rouen et en salle de reprographie pour le campus du Havre est mis à disposition des étudiant-es sur chaque campus.

Les copieurs « administratif » sont réservés au personnel de l'établissement, sauf sur autorisation spécifique.

Les copieurs « pédagogiques » sont à destination des étudiant-es pour leur permettre d'imprimer/photocopier/scanner leurs diverses productions. Ils peuvent aussi être utilisés pour des travaux d'impressions spécifiques dans le cadre de la pédagogie notamment lors des workshops.

La carte multiservice est utilisée pour libérer les impressions. Les étudiants peuvent acheter des impressions par l'intermédiaire de leurs comptes Izly¹.

4.6 - Carte multiservice

Chaque étudiant-e, à son arrivée, se voit remettre une carte multiservice de type «Léocarte ». Cette carte, attestant du statut étudiant mais ayant également pour but d'authentifier son porteur, est nominative et ne doit ainsi pas être mise à la disposition de tiers non autorisés. L'étudiant s'engage enfin à signaler toute perte ou vol de sa carte. (CF. délibération 2023-31 du 28.11.2023).

4.7 - Messagerie ésadhar

L'ensemble des étudiant-es possède une messagerie nominative. Celle-ci est accessible pour les étudiant-es à l'adresse : <http://webmail.esadhar.fr> en utilisant les identifiants de sa session utilisateur.

La messagerie ésadhar est utilisé par l'administration et le service de scolarité dans l'ensemble des communications avec les étudiants-e-s. En cas de difficulté d'accès à la messagerie, il appartient à l'étudiant-e de se signaler auprès du service informatique. Un usage privé de façon raisonnable de la messagerie ésadhar est toléré.

L'utilisation de la messagerie est strictement prohibée pour l'envoi de messages à caractère commercial ou publicitaire, de prosélytisme, de harcèlement, d'insultes, de dénigrement, de contenus provocateurs ou illicites, ainsi que pour la diffusion d'opinions personnelles pouvant compromettre la responsabilité ou l'image de l'établissement

¹Izly est accessible dans les lieux de restauration de votre CROUS. Izly permet aussi de payer : d'autres services et prestations des CROUS (photocopies, distributeurs automatiques, laveries, etc.) sur des sites de commande en ligne du CROUS ou d'autres établissements de l'Enseignement Supérieur.

5- Utilisation d'Internet et des réseaux sociaux

Les étudiants de l'éasadhar ont accès à l'Internet dans le cadre de leurs études. Il est demandé aux étudiant·es lors de l'utilisation de celui-ci, d'agir avec vigilance afin de ne pas compromettre l'intégrité du système d'informatique ou encore nuire à l'image et aux intérêts de l'école.

La consultation et le téléchargement de contenus de sites à caractère terroriste, pédophile, raciste xénophobe ou pornographique sont contraires aux bonnes mœurs et peuvent revêtir le caractère d'une infraction pénale. Cette activité est strictement interdite.

La consultation occasionnelle de sites web à des fins privées est autorisée à condition qu'elle reste limitée, exceptionnelle et ne perturbe pas l'accès des autres utilisateurs au réseau. Il est important de noter que le téléchargement de fichiers multimédias ou de tout autre format non lié à un usage pédagogique est strictement interdit.

6- Protection des données

L'étudiant·e est conscient·e de l'obligation de respecter les réglementations légales concernant le traitement automatisé des données à caractère personnel, telles que définies dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – 2016/679) et la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les données à caractère personnel désignent toutes les informations permettant, de quelque manière que ce soit, d'identifier les personnes physiques concernées. Conformément à la législation en vigueur, chaque étudiant impliqué dans un traitement de données, dispose des droits d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité des données, y compris celles relatives à l'utilisation des systèmes d'information. En cas de questionnement, le délégué à la protection des données (DPO) est disponible à l'adresse suivante : dpo@esadhar.fr.

7- Sanctions en cas de non-respect

Les règles énoncées dans cette charte ont été établies en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'établissement décline toute responsabilité concernant les dommages aux informations ou les infractions commises par un étudiant·e ne respectant pas les règles d'accès et d'utilisation définies par l'éasadhar.

En cas de manquement aux règles de la présente Charte, la personne est passible d'un rappel ou d'un avertissement.

8- Rappel des lois

Il est rappelé que toute personne sur le sol français doit respecter la législation française en particulier dans le domaine de la sécurité informatique :

- La loi du 6/1/78 dite "informatique et libertés" <https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee>
 - Le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD – 2016/679)
<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>
-

9- Validation et signature

J'ai lu et accepte les modalités de la charte informatique de l'ésadhar :

Nom, Prénom :

Date :

Signature :